



Appel à candidatures pour l'année 2026

Résidence de création "D'un genre à l'autre"

1er septembre - 1er octobre 2026

La Villa Valmont

Située sur les hauteurs du parc de l'Ermitage à Lormont, la Villa Valmont - Maison des Écritures et des Paysages est un espace international de résidences dédié à la création contemporaine écrite sous toutes ses formes : littérature, scénario, BD, arts dramatiques, essai, stand-up...

La Villa Valmont propose à la fois un accueil d'auteur·ices en résidence à l'année, des ateliers et actions de médiation in situ et hors les murs et une saison culturelle faite de rencontres et d'événements avec pour fil conducteur les écritures contemporaines.

À travers son activité de résidence et sa saison culturelle, la Villa Valmont promeut la convivialité et encourage la rencontre entre les artistes et les publics.

Nous demandons aux candidat·es de bien tenir compte de la nature de notre activité avant de postuler : si la Villa Valmont offre des moments de calme propices à la création, elle peut également accueillir des événements et des activités (ateliers avec enfants, performances, rencontres...) qui peuvent parfois troubler le calme des espaces communs mais également être sources de rencontres, d'inspiration, de créativité et de partages fertiles.

La Villa Valmont propose des résidences pensées dans la complémentarité qui s'adressent à des auteur·ices en voie de professionnalisation, émergent·es ou confirmé·es. Elle donne leur place à toutes les étapes du processus d'écriture : intention, recherche, création, expérimentation, rodage, finalisation... Les auteur·ices sont accueilli·es à des étapes à chaque fois différentes de leur projet d'écriture. La Villa Valmont n'impose pas de production finale à l'issue de la résidence mais une présentation du travail en cours sous forme de sortie de résidence sera demandée aux auteur·ices..

Grâce à l'ensemble de ses résidences, la Villa Valmont embrasse donc des profils et parcours d'auteur·ices très variés et des étapes de création artistiques différentes.

La résidence de création "D'un genre à l'autre"

Cette résidence concerne les projets d'adaptation d'une œuvre de l'esprit vers un autre médium que son médium originel.

Les projets de textes dramatiques (publiés ou non) portés au plateau ne sont pas éligibles.

La résidence concerne les cas de figure suivants :

→ adaptation d'une œuvre littéraire (roman, poésie, BD, jeunesse ...) ou théâtrale vers l'audiovisuel, le cinéma, le podcast, le jeu vidéo (ou un autre médium) et dont les droits ont été acquis par les auteur·ices auprès des ayant-droits;

Les projets d'adaptation de BD pour le cinéma (courts et longs-métrages, séries, unitaires, documentaires), sont exclus de cet appel. Si vous êtes concerné·e, nous vous invitons à candidater à la résidence "BD au Ciné" dont l'appel se clôt le 25 septembre 2026.

→ adaptation d'une enquête, d'un reportage ou d'un documentaire "journalistique" vers un médium qui n'est pas un médium habituel en presse et médias (BD, théâtre, performance ...) ;

→ adaptation d'une œuvre audiovisuelle, cinématographique, littéraire ou radiophonique pour la scène et dont les droits ont été acquis par les auteur·ices auprès des ayant-droits;

→ création périlittéraire à partir d'une œuvre littéraire ou poétique publiée à compte d'éditeur (concert dessiné, exposition, mise en voix de textes, performance ...).

Pour les projets de création périlittéraire, l'appel s'adresse à l'auteur·ice de l'œuvre de langue francophone qui travaille sur une création périlittéraire de sa propre œuvre déjà publiée à compte d'éditeur (l'autoédition et le compte d'auteur ne sont pas éligibles).. Les projets de création périlittéraire d'une œuvre littéraire qui ne seraient pas portés par l'auteur·ice de l'œuvre elle-même ne seront pas retenus.

→ création performative à partir d'un essai ou de recherches scientifiques à des fins de médiation pour le grand public et/ou ou de diffusion pour le milieu académique ;

Pour les projets de performance à partir d'un essai ou texte scientifique, l'appel s'adresse à l'auteur·ice de l'œuvre ou des recherches de langue francophone qui travaille sur une forme performative (conférence performée, conférence gesticulée, masterclass théâtralisée...) autour de son travail en sciences humaines ou en sciences dures.

Pour tout autre projet d'adaptation non répertorié ci-dessus et non explicitement mentionné comme inéligible, au-delà des documents de présentation du projet requis, merci d'attester dans la fiche candidat·e de votre actualité professionnelle et artistique et

d'une œuvre diffusée, publiée, produite ou réalisée professionnellement depuis moins de 5 ans.

Le/la lauréat.e peut être accompagné.e en résidence par un.e collaborateur.ice uniquement entre le 1er septembre et le 1er octobre selon des modalités d'accueil détaillées plus bas.

En cas d'accompagnement par un.e collaborateur.ice, le montant de l'aide à l'écriture ne varie pas.

Les moyens mis à disposition par la Villa Valmont :

- une aide à l'écriture d'un montant total de 500€ brut en droits d'auteur.ices par semaine ou jusqu'à 2000€ brut en droits d'auteur.ices pour un mois. Si le ou la candidat.e souhaite être accompagné.e d'un.e collaborateur.ice, le montant de la bourse de résidence ne varie pas ;
- la prise en charge d'un A/R domicile - Villa Valmont dans la limite de 150€* ;
- l'hébergement dans une chambre de la Villa Valmont (avec sanitaires et bureau privatifs) et la mise à disposition de ses espaces communs et de ses services (wifi, imprimante - copieur, salles de travail, vélos électriques...);

Les frais de nourriture restent à la charge des résident.es.

Les modalités d'accueil du collaborateur ou de la collaboratrice :

Les candidatures sont individuelles : un.e seul.e lauréat.e est désigné.e par le comité de sélection et une seule bourse de résidence est délivrée.

Toutefois, le ou la lauréate peut venir accompagné.e d'un.e collaborateur.ice dont la présence est nécessaire à l'avancée du projet artistique (co-auteur.ice, scénariste, metteur.se en scène, script doctor ...).

**pour les auteur.ices ultra marin.es, la participation aux frais de transports est de 250€*

*** pour les auteur.ices résidant à l'étranger la participation aux frais de transport est de 150€*

**** en cas de résidence fractionnée, la Villa Valmont ne prend en charge qu'un seul A/R dans la limite des plafonds fixés*

Dans ce cas de figure, la Villa Valmont :

- loge gracieusement le collaborateur ou la collaboratrice dans une chambre individuelle et met à disposition les mêmes services qu'au lauréat ou qu'à la lauréate de l'appel à candidatures ;
- prend en charge un A/R Villa Valmont - domicile dans la limite de 150€ ;
- permet que les deux résidente-s ne restent pas sur la même durée de résidence (si l'un-e reste 1 mois, l'autre peut ne rester qu'1 semaine par exemple) ;
- ne délivre pas de bourse de résidence mais laisse la possibilité au binôme, si les deux parties le souhaitent, de se partager la bourse comme iels le veulent ;
- communique autour de l'accueil et du travail du collaborateur ou de la collaboratrice

Les engagements des artistes lauréat-es :

Pour les résidences qui durent d'une à deux semaines : les lauréat-es s'engagent à participer à une sortie de résidence ou rencontre publique.

Pour les résidences qui durent de trois à quatre semaines : les lauréat-es devront consacrer jusqu'à 30% de leur temps de résidence à des actions de médiation (ateliers, rencontres et interventions auprès des publics scolaires, du grand public ou de structures partenaires). Le programme de médiation sera construit avec les lauréat-es. Iels s'engagent également à participer à une sortie de résidence publique.

Dates de la résidence :

La résidence se tient du 1er septembre au 1er octobre 2026.

La durée de la résidence d'écriture peut aller d'une durée d'une semaine à un mois maximum entre les dates fixées par la Villa Valmont. Les périodes de résidence sont fixées par la Villa Valmont et ne peuvent être modifiées. Les candidat-es s'engagent à être disponibles aux dates de la résidence lorsqu'ils et elles déposent leur candidature.

Si la résidence est fractionnée sur la période proposée, la Villa Valmont ne prend qu'un seul A/R en charge par personne ; les autres frais de transports sont à la charge des résident-es.

Les critères d'éligibilité :

- pouvoir attester pour les candidat-es (à renseigner dans la fiche candidat-e) des productions suivantes :
 - dans le domaine du livre (littérature, essai, poésie, BD, illustration...) : avoir un livre édité à compte d'éditeur exclusivement depuis moins de 5 ans ;

- dans le domaine du scénario / de la réalisation : avoir déjà écrit et/ou réalisé un film - court-métrage, unitaire ou long-métrage, série - pour la télévision, le web, les plateformes en ligne ou le cinéma ;
- dans le domaine du spectacle vivant : avoir une pièce déjà diffusée depuis moins de 5 ans par un espace de diffusion en spectacle vivant (théâtres, festivals ...) ;
- dans le domaine du journalisme : avoir un livre édité à compte d'éditeur depuis moins de 5 ans ou avoir une enquête ou un sujet diffusé par la presse ou les médias depuis moins de 5 ans ;
- dans le domaine de la recherche scientifique : avoir des recherches publiées depuis moins de 5 ans (livre publié à compte d'éditeur ou 3 articles minimum publiés dans des revues scientifiques ou un chapitre d'ouvrage collectif publié ...)
- dans les autres domaines des oeuvres de l'esprit :
- pour tout autre profil professionnel non répertorié ci-dessus et non explicitement mentionné comme inéligible, merci d'attester dans la fiche candidat.e d'une actualité professionnelle et artistique et d'une œuvre diffusée, publiée, produite ou réalisée professionnellement depuis moins de 5 ans ;
- être un.e artiste, auteur.ice ou professionnel.le de langue française écrivant en français ;
- être disponible aux périodes proposées de 1 semaine à 1 mois selon les besoins ;
- détenir les droits d'adaptation des œuvres (sous forme de contrat de cession ou d'option de droits d'adaptation, de lettre d'intention, d'accord de principe signé, de mail signé ou tout autre accord écrit clair avec les ayant-droits).

Critères de sélection :

- La qualité artistique du projet
- La dimension originale et inédite du projet artistique
- Le niveau d'adéquation entre le projet et la nécessité d'un temps de travail en résidence

Comité de sélection :

Le comité de sélection est composé de l'équipe de la Villa Valmont et d'une personnalité extérieure invitée.

Aide financière :

La bourse de résidence est proratisée selon la durée de résidence dans la limite d'1 mois : 500 € brut en droits d'auteur.ice par semaine jusqu'à 2000€ brut en droits d'auteur.ice pour le mois.

Le montant de la bourse est de 500€ brut par semaine et ne varie pas si le ou la lauréate souhaite être accompagné.e d'un.e collaborateur.ice. Le montant est indiqué en brut droits d'auteur.ices (le montant net perçu par l'artiste sera donc moindre). Pour les

artistes qui souhaiteraient percevoir la bourse sur facture (facture d'association, facture d'une structure de production...) le montant versé sera alors de 500€ TTC.

Calendrier de candidature :

- Candidatures: entre le 26 août et le 25 septembre 2025 à midi (aucun dossier arrivé après échéance ne sera accepté)
- Jury : semaine du 2 janvier
- Annonce des résultats : semaine du 8 janvier

Les pièces à fournir pour candidater :

- La fiche Candidat.e jointe renseignée
- Une présentation du projet de 3 pages maximum
- Une note d'intention de l'auteur.ice d'1 page maximum
- Facultatif : tout élément artistique complémentaire pertinent (story-board, moodboard, photos, maquette vidéo, texte, images de repérages)
- CV de l'auteur.ice + accès en ligne vers une vidéo (**une seule**) présentant son travail
- Ce règlement lu, approuvé et signé
- Le poids du dossier doit faire moins de 12 MO
- L'ensemble du dossier doit être envoyé sous forme d'un seul fichier numérique (PDF) à contact@villavalmont.com
- Préciser en objet du mail "Candidature D'un genre à l'autre + Prénom + Nom"

Nous avons plusieurs appels à candidatures ouverts en même temps, merci infiniment de nous faciliter la tâche en respectant la forme demandée de l'intitulé de l'objet du mail.

Tout dossier qui ne respectera pas le format d'envoi et le nombre de pages requis sera écarté.

Renseignements :

Par mail: contact@villavalmont.com

En raison d'un nombre de plus en plus important de candidatures mais d'une équipe qui, elle, ne grossit pas, nous ne pourrons malheureusement plus faire de retour personnalisé à chaque candidat.e. Nous nous en excusons par avance car nous savons combien ces retours sont précieux. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Je déclare avoir pris connaissance de ces informations et je les accepte.

Nom, prénom

Date et signature